Les enveloppes urbaines et secteurs de constructions isolées du SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise



l'Entre-deux-mers **Baurech** Cambes Camblanes-et-Meynac Cénac Latresne Quinsac St-Caprais-de-Bordeaux

Réduire la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (E)

Contenir l'urbanisation dans les enveloppes urbaines (E1)

Encadrer l'évolution des secteurs de constructions isolées (E1)

Protéger le socle agricole, naturel et forestier (A)

Préserver le socle agricole, naturel et forestier du territoire (A3)

Protéger les espaces agricoles, naturels et forestiers majeurs (A4)

Préserver et valoriser

Valoriser les espaces de nature urbains (A6)

Sources : © IGN Orthophoto 2010 © IGN BdTopo2010

© a'urba Fond cartographique indicatif

SCoT de l'aire métropolitaine bordelaise approuvé le 13 février 2014 modifié le 2 décembre 2016



0 245490 980



